

**PROCES-VERBAL du**  
**Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fertois**  
**Réunion du Mercredi 16 Décembre 2009 à 20 h 00**

**Etaient présents :**

<b>BASSEVELLE</b>	<b>BUSSIERES</b>	<b>CHAMIGNY</b>
M. RICHARD Bernard	M. VALLEE Marc	Mme BELDENT Jeannine M. LESUEUR William M. PIERRE Bernard-Jean
<b>CHANGIS SUR MARNE</b>	<b>CITRY SUR MARNE</b>	<b>JOUARRE</b>
M. SUSINI Jean-Paul M. CLEMENT Henri	M. COLLET Jacques	M. GOULLIEUX Pierre M. BOSDURE Dominique M. LA GRECA Michel Mme BADDOUR Nawal M. LAURENT Marc
<b>LA FERTE S/ JOUARRE</b>	<b>LUZANCY</b>	<b>MERY SUR MARNE</b>
M. MORET Jean-Claude M. BIMBI Eric M. CELERIER Daniel M. ROUCOU Jean (suppléant de Mme ADELIN Dominique) Mme PIERRE Nathalie M. ROUCOU Jean M. JUBERT Flora Mlle SUBLON Maud Mme COLONNA Françoise M. VANTYGHM Ludovic	M. FORTIER Patrick Mme DELAMOTTE Isabelle	M. DESFERET Bernard
<b>NANTEUIL SUR MARNE</b>	<b>PIERRE LEVEE</b>	<b>REUIL EN BRIE</b>
M. CAMELOT Jean-Pierre	M. BOISNIER Gérard	M. ROMANOW Patrick M. GEOFFROY Denis (suppléant de CEVAER Michel)
<b>SAACY SUR MARNE</b>	<b>SAINTE AULDE</b>	<b>SAINTE JEAN LES DEUX JUMEAUX</b>
Mme ROBCIS Josselyne M. BOUVRANDE Jean-Claude (suppléant de M. CHERON Michel) M. HENNEQUIN Sébastien	M. GEIST Gérard	M. BOISDRON Patrick M. HINCELIN Hubert
<b>SAMMERON</b>	<b>SEPT SORTS</b>	<b>SIGNY SIGNETS</b>
Mme KUPZACK Danielle M. RIGAUT Pierre	M. LECOMTE Alain (suppléant de M. ARNOULT François)	M. FOURMY Philippe

USSY SUR MARNE		
M. LAGRANGE Hervé (suppléant de M. PRISE Guy) M. OUDARD Bernard		

Formant la majorité des membres en exercice.

**Délégués représentés par pouvoir :**

M. PICHON Alain par M. COLLET Jacques  
M. DE SOUSA Humberto par M. GOULLIEUX Pierre  
Mme ABELOOS Edith par M. CELERIER Daniel

**Délégués absents excusés :**

Mme RICHARD Marie de LA FERTE SOUS JOUARRE  
M. SPECQUE Claude de SAINT JEAN LES DEUX JUMEAUX

**Délégués absents non excusés :**

M. FERON Sylvain de JOUARRE  
Mlle PERROTIN Claire de LA FERTE SOUS JOUARRE  
M. LAGRAVE Gilles de LA FERTE SOUS JOUARRE  
M. FUMERON Emmanuel de LA FERTE SOUS JOUARRE

**Secrétaire de séance :**

M. FOURMY Philippe

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR**

\* \* \*

⇒ *Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 18 novembre 2009.*

\* \* \*

⇒ *Délégations du Conseil à Madame La Présidente.*

\* \* \*

**SERVICES GENERAUX :**

■ **MAISON DE L'EMPLOI NORD EST 77 :**

⇒ Nouveaux statuts

■ **CONTRAT RELATIF A L'EXECUTION DES SERVICES ORGANISES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010 AVEC LA SARL J.L. INTERNATIONAL (TRANSPORT CIRCUIT N°7a et 7b).**

■ **NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE DE LA COMMUNE DE NANTEUIL SUR MARNE :**

⇒ Proposition de participation à une commission

■ **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU S.D.I.S. 77 (Service Départementale d'Incendie et des Secours).**

\*.\*.\*

**SERVICE ASSAINISSEMENT :**

■ **ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR LA CREATION D'UNE STATION D'EPURATION.**

\*.\*.\*

⊗ **QUESTIONS DIVERSES :**

✓ Informations sur le Contrat CLAIR

\*.\*.\*

Avant de commencer la séance, la Présidente souhaite la bienvenue à trois nouveaux délégués : Madame SUBLON pour La Ferté sous Jouarre, Monsieur CAMELOT pour Nanteuil sur Marne et Monsieur LESUEUR pour Chamigny.

Elle attire également l'attention des délégués sur une modification intervenue sur le point qui leur a été adressé concernant le nouveau délégué titulaire de Nanteuil sur Marne puisqu'il y a également été ajouté les nouveaux délégués titulaires de Chamigny et La Ferté sous Jouarre.

Par ailleurs, elle informe qu'un point doit être ajouté à l'ordre du jour concernant l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ACIF. Aucune observation n'étant faite, ce point est ajouté à l'ordre du jour.

\*.\*.\*

⇒ **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2009 :**

La Présidente soumet au Conseil l'approbation du compte-rendu de la séance du 18 novembre 2009.

Monsieur RIGAULT précise que, concernant la taxe professionnelle, dernière ligne page 23, il convient de lire « Il rappelle que la somme totale allouée pour le canton en 2008 était de 3 407 000 €, dont 1 082 000 € pour la Communauté de Communes du Pays Fertois. »

Il convient de tenir compte de cette modification dans la lecture du compte-rendu de la précédente séance.

Ceci étant précisé et aucune autre observation n'étant faite.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES,  
APPROUVE CE PROCES VERBAL  
A L'UNANIMITE.**

\*.\*.\*

Madame BELDENT fait état au Conseil des engagements de dépenses réalisés depuis le dernier Conseil soit :

➔ DELEGATIONS DU CONSEIL A MADAME LA PRESIDENTE :

Engagements de dépenses :

Services Généraux :

- **NORD SIGNALISATION -**  
Signalisation des gymnases : **5 029,12 € TTC**
- **MDS -**  
Sonorisation de la salle du Conseil : **21 754,76 € TTC**
- **GUYOT T.P. -**  
Réparation réseau eaux usées : **7 219,06 € TTC**
- **MDS -**  
Achat d'un saxophone baryton : **5 948,69 € TTC**

<i>Détail par entreprise</i>	<i>Tranche ferme en € HT</i>	<i>Tranche condition. en € HT</i>	<i>TOTAL en € HT</i>
○ HERES MAINTENANCE	8 000,00	0,00	8 000,00
○ TP 2000	214 785,81	21 146,30	235 932,11
○ CANARD	356 982,00	88 018,00	445 000,00
○ DAVESNE	19 000,00	0,00	19 000,00
○ CARON	127 217,60	0,00	127 217,60
○ COLLIN ETANCHEITE	5 615,23	17 161,60	22 776,83
○ ANCELIN	191 798,30	31 701,70	223 500,00
○ LEGRAND	65 744,00	31 098,00	96 842,00
○ PLATRES MODERNES	96 270,00	7 570,00	103 840,00
○ ESPACE DU STAFF	7 989,00	0,00	7 989,00
○ PLATRES MODERNES	24 531,00	0,00	24 531,00
○ STELEC	179 000,00	23 407,14	202 407,14
○ UTB	155 800,00	16 700,00	172 500,00
○ SEVESTE	47 401,61	0,00	47 401,61
○ CAR RE FEU	44 788,86	7 914,04	52 702,90
○ CAR RE FEU	15 787,97	0,00	15 787,97
○ TOURET	116 997,00	9 077,20	126 074,20
○ OTIS	30 000,00	0,00	30 000,00
○ GRAVONNET	4 585,00	0,00	4 585,00
○ DUFAY	26 418,74	2 366,17	28 784,91
○ DUFAY	5 184,00	0,00	5 184,00
<b>TOTAL OFFRE DE BASE en HT</b>	<b>1 743 896,00</b>	<b>256 160,00</b>	<b>2 000 056,27</b>
<i>Soit en € TTC</i>	<i>2 085 700,00</i>	<i>306 368,00</i>	<i>2 392 068,00</i>

## **SERVICES GENERAUX**

### **◆ MAISON DE L'EMPLOI NORD EST 77 :**

⇒ Nouveaux statuts

Madame La Présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois expose :

La Communauté de communes du Pays fertois a pris une délibération de principe le 11 octobre 2006, sur le plan d'actions de la future Maison de l'emploi.

La Maison de l'emploi et de la formation Nord Est 77 a été labellisée le 5 décembre 2006 et l'association porteuse de cette Maison de l'emploi a été créée.

La fusion entre la Maison de l'emploi Nord Est 77 et la mission locale du bassin de Meaux nécessite une modification des statuts de l'association.

Il est donc demandé à la Communauté de communes du Pays Fertois de délibérer pour entériner les nouveaux statuts (ci-joints) et de désigner les représentants titulaires et suppléants de la communauté de communes.

La Communauté de communes du Pays Fertois dispose de deux sièges au sein du conseil d'administration de la Maison de l'emploi Nord Est 77.

⇒ La Présidente précise que les sièges étaient précédemment occupés par Madame RICHARD en sa qualité de vice-présidente de la Communauté de Communes et elle-même en sa qualité de Présidente.

Elle fait part à l'assemblée de la lettre de candidature de Madame RICHARD qui souhaiterait être à nouveau désignée en qualité de représentante titulaire et informe de ce qu'elle se porte également candidate dans la continuité des fonctions précédemment occupées.

Il conviendra également de désigner deux suppléants.

Monsieur CAMELOT souhaiterait connaître les modifications intervenues au sein des statuts présentés.

Madame BELDENT précise qu'il s'agit uniquement de la fusion entre la Mission Locale et la Maison de l'Emploi (article 1 des statuts).

Monsieur RIGAULT souhaiterait connaître le nombre d'habitants de la CAPM (Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux) afin de s'assurer que la proportion de sièges attribués par collectivité est bien respectée.

Monsieur CELERIER répond qu'il y a 80 000 habitants.

Monsieur RIGAULT conclut que le nombre de sièges attribués est donc respecté.

➤ Dans un premier temps, Madame BELDENT soumet au vote l'approbation des nouveaux statuts de la Maison de l'Emploi.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
A L'UNANIMITE :**

**approuve** les nouveaux statuts de la Maison de l'Emploi

➤ La Présidente demande ensuite aux délégués s'ils désirent élire les représentants titulaires et suppléants de la Communauté de Communes à bulletin secret ou à main levée.

L'ensemble des délégués approuve un vote à main levée.

**Elle soumet les candidatures pour les titulaires :**

- Madame Marie RICHARD
- Madame Jeannine BELDENT

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
A L'UNANIMITE :**

**accepte** ces candidatures.

**Elle soumet au vote les candidatures pour les suppléants :**

- Monsieur Daniel CELERIER (suppléant de Madame RICHARD)
- Monsieur Patrick BOISDRON (suppléant de Madame BELDENT)

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
A L'UNANIMITE :**

**accepte** ces candidatures.

\* \* \*

**◆ CONTRAT RELATIF A L'EXECUTION DES SERVICES ORGANISES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009/2010 AVEC LA SARL J.L. INTERNATIONAL (TRANSPORT CIRCUIT N°7a et 7b) :**

Monsieur le Président de la Commission « Transports et Déplacements » expose :

La Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de Seine et Marne (pour le STIF) nous a transmis le contrat relatif au transport routiers réservés élèves (circuit CLIS n°7a et 7b).

Il convient de signer ce contrat avec l'exploitant JL International.

Nous l'adresserons ensuite à la Préfecture en copie et à la D.D.E.A. en original accompagné de notre délibération.

⇒ Monsieur FORTIER rappelle que ce service est totalement financé par le Conseil Général et le STIF (35 % par le Conseil Général et 65 % par le STIF). Il s'agit du circuit CLIS (enfants handicapés).

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DECIDE A L'UNANIMITE :**

☐ **d'autoriser** la Présidente à signer le contrat relatif à l'exécution des services organisés pour l'année scolaire 2009/2010 avec la SARL JL International (circuit CLIS n°7a et 7b).

\* \* \*

**◆ NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES DES COMMUNES DE NANTEUIL SUR MARNE, CHAMIGNY ET LA FERTE SOUS JOUARRE :**

⇒ Proposition de participation aux commissions

Madame La Présidente de la Communauté de Communes du Pays Fertois expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-22,
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal de la commune de Nanteuil sur Marne en date du 04 décembre 2009, désignant un nouveau délégué titulaire au sein de la Communauté de Communes du Pays Fertois,
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal de la commune de Chamigny en date du 10 novembre 2009, désignant un nouveau délégué titulaire au sein de la Communauté de Communes du Pays Fertois,
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal de la commune de La Ferté sous Jouarre en date du 1<sup>er</sup> décembre 2009, désignant un nouveau délégué titulaire au sein de la Communauté de Communes du Pays Fertois,
- **Vu** la délibération n°2008/049 en date du 14 mai 2008, instituant les modalités de composition des commissions,
- **Considérant que** les commissions « Action Sociale et Culturelle », « Ouverture de plis dans le cadre des Marchés publics » et « Transports et Déplacements » doivent être complétées par la désignation d'un membre chacune,
- **Considérant** qu'il y a lieu que ces nouveaux délégués puissent s'ils le désirent être membres de ces commissions.

⇒ Madame BELDENT rappelle qu'il s'agit des remplaçants de Monsieur VANISCOTTE pour Nanteuil sur Marne, Madame PINSON pour La Ferté sous Jouarre et Monsieur ALBEROLA pour Chamigny.

Ces personnes faisaient respectivement partie des commissions Actions Sociales et Culturelles et Commission d'Appel d'offres, ensuite Actions Sociales et Culturelles et enfin Transports et Déplacements.

Monsieur BIMBI attire l'attention de la Présidente sur le fait que Madame PINSON siégeait également à l'ACIF.

Monsieur GEIST rappelle que les personnes qui composent la commission Actions Sociales et Culturelles sont membres de droit de l'ACIF.

Madame BELDENT interroge les nouveaux délégués sur leur choix quant à leur intégration au sein d'une des commissions citées.

Monsieur CAMELOT aurait souhaité pouvoir faire partie de la commission qui touche aux nouvelles technologies. Dans les commissions proposées, il souhaite intégrer la commission d'appel d'offres.

Madame BELDENT propose à Monsieur SUSINI, vice-président en charge de la commission « Sports et Nouvelles Technologies », d'inviter Monsieur CAMELOT aux réunions de sa commission compte tenu de ses compétences.

Monsieur SUSINI en prend note.

Madame SUBLON souhaiterait intégrer la commission Actions Sociales et Culturelles. Elle prend acte qu'elle sera membre de droit de l'ACIF.

Monsieur LESUEUR souhaite intégrer la commission Transports et Déplacements.

Une place restant vacante au sein de la commission Actions Sociales et Culturelles, Monsieur FOURMY se propose de l'intégrer.

Les sièges vacants sont donc répartis de la manière suivante :

<b>Commission Actions Sociales et Culturelles :</b>	Madame Maud SUBLON Monsieur Philippe FOURMY
<b>Commission Transports et Déplacements :</b>	Monsieur William LESUEUR
<b>Commission d'Appel d'Offres (Marchés Publics) :</b>	Monsieur Jean-Pierre CAMELOT

Il est procédé au vote :

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
A L'UNANIMITE :**

**approuve** cette répartition.

\* \* \*

◆ **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DEMANDEE PAR LA SECTION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DE LA FERTE SOUS JOUARRE :**

Madame la Présidente de la Communauté de Communes expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 06 décembre 2005, fixant la procédure relative aux subventions versées aux associations et les critères d'attributions,
- **Considérant** la demande de subvention d'un montant de 1 000 € du SDIS, en date du 06 novembre 2009,
- **Considérant que** les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont disponibles au budget des Services Généraux de l'année 2009,

La Présidente de la Communauté de Communes propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la section des jeunes sapeurs pompiers de La Ferté sous Jouarre (SDIS), sur l'exercice 2009,

La Présidente précise que cette attribution nécessite un arrêté de virement du compte dépenses imprévues de fonctionnement au compte 6574, acte qui sera présenté aux membres de l'assemblée délibérante lors de la prochaine réunion du conseil Communautaire.

⇒ Monsieur RIGAULT souhaite qu'il soit bien précisé, afin de ne pas porter préjudice aux futures demandes de subventions du SDIS 77, que la demande faite sera versée à la section des jeunes sapeurs pompiers de La Ferté sous Jouarre.

Madame BELDENT le confirme.

Il est procédé au vote :

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
A L'UNANIMITE :**

**approuve** le versement de cette subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à la section des jeunes sapeurs pompiers de la Ferté sous Jouarre (SDIS).

\* \* \*

◆ **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE SOCIAL DU PAYS FERTOIS (A.C.I.F.) :**

Monsieur Le Président de la Commission « Action Sociale et Culturelle » expose :

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération du Conseil Communautaire en date du 06 décembre 2005, fixant la procédure relative aux subventions versées aux associations et les critères d'attributions,

- **Considérant** la demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € de l'A.C.I.F., en date du 09 novembre 2009,

- **Considérant que** les crédits nécessaires au versement de cette subvention sont disponibles au budget des Services Généraux de l'année 2009,

La Présidente de la Communauté de Communes propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € au Centre Social du Pays Fertois, sur l'exercice 2009.

La Présidente précise que cette attribution nécessite un arrêté de virement du compte dépenses imprévues de fonctionnement au compte 6574, acte qui sera présenté aux membres de l'assemblée délibérante lors de la prochaine réunion du conseil Communautaire.

➤ Monsieur BOISDRON précise que cette subvention est sollicitée afin de permettre à une classe de SEGPA du collège des Glacis d'organiser une cafétéria pendant le forum des métiers qui se tiendra en février 2010.

La somme sollicitée constituera le budget donné à ces élèves pour gérer leur cafétéria.

Monsieur RIGAULT s'étonne que l'ACIF ne prenne pas en charge cette demande dans son propre budget.

Monsieur BOISDRON répond que l'ACIF n'est pas porteuse du projet, mais simplement coordonatrice. Il s'agit seulement d'un soutien logistique. L'organisation est réalisée par les collèges et lycées.

Monsieur GEIST revient sur ce qui avait été vu au dernier Bureau au sujet de cette demande. Il avait été évoqué que cette demande soit prise en charge par la Maison de l'Emploi.

Monsieur BOISDRON s'est effectivement rapproché de la Maison de l'Emploi. Il s'avère qu'elle n'est pas organisatrice du forum des métiers et qu'elle n'y participe pas.

Il est procédé au vote :

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
A L'UNANIMITE :**

**d'autoriser** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € au profit de l'A.C.I.F.

\* \* \*

**SERVICE ASSAINISSEMENT**

**◆ ACQUISITION D'UNE PARCELLE POUR LA CREATION D'UNE STATION D'EPURATION :**

Monsieur le Président de la Commission « Environnement et Développement Durable » expose :

Dans le cadre du projet de création d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de BUSSIÈRES, une parcelle doit faire l'objet d'une acquisition par la Communauté de Communes du Pays Fertois, soit :

**BUSSIÈRES – Lieudit « Les Saules d'Orly » :**

Parcelle ZE 41 pour 4 500 m<sup>2</sup>

Evaluation des domaines : 1,56 €/m<sup>2</sup> (valeur en terre agricole)  
soit pour 4 500 m<sup>2</sup> : 7 020 €

Négociation avec propriétaire : 2 €/m<sup>2</sup>  
soit pour 4 500 m<sup>2</sup> : 9 000 €

Un accord oral a d'ores et déjà été donné par le propriétaire sur le prix négocié au cours d'un entretien dans nos locaux.

Cet accord doit être confirmé par la signature d'un protocole qui confirmera les engagements respectifs de la Communauté de Communes du Pays Fertois et des propriétaires et permettra également de pouvoir commencer les études nécessaires à la création de la station d'épuration avant la régularisation de l'acquisition.

Il est précisé qu'il conviendra d'ajouter les frais de géomètre, ainsi que les frais de notaire au prix de l'acquisition.

⇒ Monsieur OUDARD s'étonne que ce soit la Communauté de Communes qui fasse l'acquisition de la parcelle sur laquelle sera implantée la future station d'épuration.

Il pense que, concernant la station d'épuration de MOLIEN, c'est la commune d'Ussy sur Marne qui avait acquis le terrain. Pourquoi y aurait-il un changement de régime ?

Madame BELDENT se souvient, bien au contraire, de « tractations » très longues et difficiles avec le propriétaire de la parcelle pour l'acquisition.

Monsieur RIGAULT, quant à lui, se rappelle que le terrain avait été acheté avec le solde de l'excédent de la surtaxe perçue par la Communauté de Communes qui n'avait pas été utilisé pour le remboursement de l'emprunt, mais justement pour l'acquisition de cette parcelle.

La Présidente confirme cette information. Elle se souvient également que le solde du pot commun n'avait pas suffi pour cette acquisition.

Monsieur RICHARD confirme également.

Monsieur RIGAULT estime qu'il est nécessaire compte tenu de la destination de la parcelle à acquérir que ce soit la Communauté de Communes qui ait la maîtrise foncière.

Monsieur OUDARD prend acte de ces informations et tiendra informé le Maire d'Ussy sur Marne.

Monsieur GOULLIEUX et Monsieur RICHARD s'étonnent de ce qu'aucune indemnité d'éviction n'ait été fixée pour le propriétaire de la parcelle qui en est également l'exploitant.

Monsieur ROMANOW précise que l'acquisition aura lieu après la prochaine récolte et que cela est prévu aux termes du protocole d'accord qui sera signé prochainement avec les propriétaires.

Madame BELDENT propose que les services de la Communauté de Communes étudient la question de l'indemnité d'éviction.

Il est ensuite procédé au vote :

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
A L'UNANIMITE :**

- de valider** le prix d'acquisition négocié à 2 €uros le m<sup>2</sup>,
- d'autoriser** la Présidente à signer le protocole d'accord avec les propriétaires,
- d'autoriser** la Présidente à engager toute démarche visant à l'acquisition de ladite parcelle,
- d'autoriser** la Présidente à signer tout document relatif à cette acquisition.

\* \* \*

**⊗ QUESTIONS DIVERSES :**

**→ Informations sur le Contrat CLAIR :**

La Présidente présente les tableaux récapitulatifs du contrat CLAIR qui rappellent les subventions attribuées en fonctionnement et en équipement et fait part aux délégués de la date d'échéance du contrat CLAIR qui est fixée au 13 décembre 2010 (avenant n°1).

Monsieur RIGAULT, en sa qualité de Conseiller Général, confirme cette date en rappelant qu'il s'agit d'une prorogation pour permettre de solder le contrat, mais que la Communauté de Communes ne peut plus modifier les projets qui y sont subventionnés. Il n'y aura plus de modification des décisions prises par le Département.

A ce jour, 38,17 % du contrat est réalisé. Le solde représente une enveloppe de 1 251 245 € à utiliser dans l'année 2010 selon la répartition suivante (votée par le Conseil Général dans sa séance du 7 décembre 2009) :

- |  |  |
|--|--|
| - le centre socio-culturel :   | 705 076 €                                |
| - la réhabilitation de la piscine :  | 460 000 €                                |
| - les pontons des haltes fluviales :   | 84 073 €                                 |
| - un solde pour l'acquisition des disciplines rares de l'école de musique intercommunale : | solde à utiliser à hauteur de 2 096,51 € |

Monsieur RIGAULT précise également que, concernant le centre socio-culturel, la subvention pourrait être revue à la baisse dans l'hypothèse où l'enveloppe financière baisserait. En tout état de cause, la subvention restera fixée à 38,10 % du coût total de

→ **Informations sur le Contrat de Territoire :**

Madame BELDENT fait part à l'assemblée d'une information qu'elle a eue par l'intermédiaire du Président de l'Aéroclub APAR de Coulommiers concernant le survol du territoire par les avions de ligne.

A priori, les avions passeraient très prochainement 300 à 400 mètres plus bas qu'actuellement. Cela causerait des nuisances sonores.

Monsieur CAMELOT se propose de prendre contact avec le Président de l'APAR afin d'en savoir plus.

Monsieur RIGAULT s'étonne de cette information et pense qu'il y a confusion entre les axes de passage des avions. Il préfère se renseigner directement auprès des Aéroports de Paris afin de faire confirmer cette information, et ce en sa qualité de Président du SIEP. Il convient d'obtenir des informations plus précises.

Il rappelle que deux axes de survol existent sur la région. Depuis 2003, des modifications sont intervenues sur le circuit des avions venant de l'Ouest. Ceux-ci passent en effet désormais au dessus du canton à une hauteur de 600 à 700 mètres.

Monsieur LA GRECA craint une augmentation de pollutions diverses (sonores, etc) dues à ces diminutions de palier.

Plusieurs délégués demandent une copie de la lettre adressée à la Présidente par l'aéroclub de Coulommiers.

Monsieur RICHARD demande à ce qu'une information soit faite dès l'obtention de précisions sur cette annonce.

→ **CENTRE DE VACCINATION :**

Monsieur MORET rappelle le besoin de fournitures pour le centre de vaccination, notamment des ramettes de papier format A4.

La Présidente précise qu'il y aura également un besoin en personnel et demande aux communes de bien vouloir faire connaître le nom des agents qui seraient disponibles.

Monsieur MORET a entendu aux informations que les horaires d'ouverture des centres de vaccination seraient modifiés. Il va y avoir du changement.

Certains délégués souhaitent savoir combien de cas de grippe A/H1N1 ont pu être répertoriés sur le territoire.

Monsieur RIGAULT, qui a assisté à un Conseil du SDIS, répond qu'il n'est pas possible de comptabiliser le nombre de cas puisqu'aucun test n'est réalisé sur les malades. La seule donnée connue est le nombre de « grippés », mais on ne sait pas quelle grippe !

→ **REPARTITION TAXE SUR LES TRANSACTIONS IMMOBILIERES :**

Monsieur RIGAULT souhaite faire une information quant à la répartition de cette taxe pour 2009. L'acompte pour cette année devrait intervenir avant la clôture de l'exercice 2009.

En tout état de cause, cette taxe a baissé de 12 %.

Le Département a dû attendre pour verser cette taxe que les rentrées couvrent l'acompte à payer.

Il faut s'attendre à une baisse d'au moins 50 % pour l'an prochain. C'est à prévoir dans les budgets 2010.

→ **SITES INTERNET :**

Monsieur GOULLIEUX attire l'attention de Monsieur SUSINI sur le fait que les sites ne sont toujours pas accessibles pour les mises à jour des communes.

Monsieur SUSINI explique que les mises à jour sont actuellement possibles uniquement en passant par Delta Média. Ce problème devrait être réglé ces prochains jours.

→ **TDF :**

Madame BELDENT informe le Conseil que les négociations avec TDF ont enfin pu aboutir après plusieurs années de tractations. Le cabinet LOXEL a mené ces négociations.

La nouvelle convention a été signée avec TDF. Le loyer annuel est désormais de 22 500 € au lieu de 14 443 €, soit une plus value de 8 500 €/an.

La Présidente souhaite attirer l'attention des délégués sur le prix que la Communauté de Communes paye à TDF pour l'accès aux chaînes 5 et 6, à savoir la somme de 30 041,28 €/an pour les deux émetteurs.

→ **SMITOM :**

→ Monsieur RICHARD souhaite savoir si le SMITOM a répondu à la motion du Conseil Communautaire concernant l'interdiction d'accès des déchetteries pour les déchets ménagers spéciaux des communes.

Monsieur ROMANOW répond que la motion a bien été adressée au SMITOM. Aucune réponse n'y a été faite à ce jour. Il invite les Maires à adresser une motion au titre de leur commune également.

Monsieur RICHARD espère une réponse de la part du SMITOM et souhaite que la Communauté de Communes s'attache à l'obtenir.

→ Monsieur OUDARD précise que les prochaines réunions du SMITOM se tiendront les 17 février, 21 avril et 16 juin 2010.

Madame BELDENT rappelle qu'une lettre a été adressée au SMITOM afin de connaître ces dates et d'éviter ainsi que les conseils soient fixés en même temps pour permettre aux délégués de participer aux réunions.

→ TNT :

Monsieur LA GRECA souhaite connaître l'état d'avancement de la couverture TNT du territoire.

Monsieur CAMELOT précise que la mise en place des réémetteurs TNT est prévue début décembre 2010 et l'extinction de l'analogique est prévue le 8 mars 2011 (source site internet du CSA).

→ VŒUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Les vœux de la Communauté de Communes du Pays Fertois se tiendront le vendredi 15 janvier 2010 à 19 heures 30 à Signy-Signets.

→ PROCHAINS CONSEIL ET BUREAU :

Le prochain Bureau est fixé au 19 janvier 2010 à 18 heures 30.

Le prochain Conseil est fixé au 27 janvier 2010 à 20 h 00.

\* \* \*

Madame BELDENT clôt la séance.

La Présidente,

J. BELDENT

Affichage du compte rendu

Le 23 décembre 2009.

La Présidente,

J. BELDENT